

Paris, le 3 juin 2014

Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur

Référence : PM/TK/044/14
Objet : Demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Le 21 février 2013, se réunissait le Comité interministériel de la Jeunesse. Une nouvelle politique intitulée « priorité jeunesse » y était dévoilée, fondée sur quarante-sept mesures en faveur des jeunes.

Un des chantiers prioritaires consiste à lutter contre les inégalités et les discriminations auxquelles est exposée cette partie de la population.

Le SNICA-FO partage pleinement cette ambition présidentielle. Nous affirmons que cette dernière est intimement liée à un soutien indéfectible pour le service public. Pour ce faire, l'ensemble des missions ayant trait à la jeunesse, notamment celles dévolues aux inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, doit bénéficier des moyens et matériels humains nécessaires.

Il apparaît que nombre de pistes suggérées dans le rapport consacré à la réduction des délais d'attente à l'examen, qui vous a été remis dernièrement, vont précisément à l'encontre des valeurs que nous défendons. Attentatoires au service public, elles attirent une forte réprobation de la part des personnels et de leur syndicat majoritaire (70% aux dernières élections).

Soulignons en outre que leur mise en place entrerait, à n'en pas douter, en totale contradiction avec la volonté de placer la jeunesse au cœur des préoccupations gouvernementales. Leur nocivité apparaît évidente pour des usagers en proie à des difficultés avérées, dans un contexte socio-économique réputé difficile.

Compte tenu de l'importance cruciale de ce dossier, et des conséquences potentielles pour la jeunesse et les personnels, nous vous saurions reconnaissants de bien vouloir nous accorder audience afin de vous exposer, de vive voix, nos positionnements et revendications.

En donnant une issue favorable et diligente à notre demande, vous donneriez suite à vos propos bienveillants sur un dialogue social, qui se veut de qualité et sans détour.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

signé

Pascale MASET
Secrétaire Générale

Copie : Thierry LATASTE, Directeur de Cabinet
Jean - Robert LOPEZ, Directeur Interministériel de la Sécurité Routière
Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, Conseillère pour l'Administration Territoriale